

## A savoir...

Les inscriptions débuteront le **lundi 7 septembre 2020**, aux heures de permanences habituelles de la mairie (lundi et jeudi de 16h00 à 18h00, et mercredi de 8h00 à 12h00). Une **permanence exceptionnelle** sera assurée **samedi 12 septembre de 10h00 à 12h00** (*retrait de dossier en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie: [www.mairie-de-saint-thierry.fr](http://www.mairie-de-saint-thierry.fr)*).

Pour une inscription en cours de trimestre, le montant dû sera calculé au prorata des séances à venir.

**Fonctionnement des activités à partir du lundi 14 septembre 2020** (sauf vacances scolaires). La mairie s'engage à maintenir ses activités sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrit, et à dispenser au minimum 30 à 32 séances pour les activités sportives et musicales.

La **cotisation** pour la pratique d'une activité est due pour la période de fonctionnement indiquée ci-dessus. Le paiement des cotisations annuelles est payable en 3 fois. Toute personne inscrite, s'engage à l'année et paiera l'année complète même en cas d'abandon. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cours de saison. Un changement d'animateur d'activité en cours de saison, ne peut justifier une demande de remboursement.

Une **séance d'essai** par activité est proposée gratuitement aux nouveaux adhérents (et aux anciens pour la pratique d'une nouvelle activité).

Un **certificat médical** est **obligatoire** au moment de l'inscription pour la pratique des activités sportives.

A l'exception des cours individuels, le **minimum requis pour la pérennité de l'activité est de 7 personnes** pour toutes les activités. Cependant, pour maintenir l'activité, le nombre de participants pourra débuter avec 6 personnes et pas moins alors le tarif sera évalué à la hausse selon une proratation positive.



# SAINT-THIERRY

## ACTIVITES SPORTIVES ET MUSICALES

### 2020-2021



© Can Stock Photo - csp11211350

 03 26 03 10 41

[mairie-saint-thierry@orange.fr](mailto:mairie-saint-thierry@orange.fr)

# Reprise des activités à compter du LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

## YOGA

160 €  
les 32 séances



les lundis  
de 18h30 à 19h30  
ou  
de 19h45 à 20h45

## GYM DOUCE

les lundis  
de 14h00 à 15h15

160 € les 32 séances



## GYM EVEIL

enfants de 3 à 5 ans



les mercredis  
de 10h00 à 10h45

130 € les 32 séances

## CHORALE

les jeudis  
de 19h00 à 20h30  
à compter du 1<sup>er</sup> octobre

150 € les 30 séances



## CIRCUIT TRAINING

les mardis de 19h30 à 20h30  
ou  
les jeudis de 19h00 à 20h00

160 € les 32 séances



## DECOUVERTE SPORTIVE

enfants de 6 à 9 ans



les mercredis  
de 11h00 à 12h00

140 € les 32 séances

## PIANO

les mercredis  
et samedis

560 € les 32 séances  
Cours Individuels



## SOPHRO RELAXATION

108 €  
les 18 séances



Un mercredi sur deux de 20h30 à 21h30

## GUITARE

les samedis

560 € les 32 séances  
Cours Individuels



Cours de tennis et accès au terrain extérieur avec le Tennis Club du Cercle de l'Amitié  
Pour plus de renseignements <http://www.saint-thierry.fr>